

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 10 MARS 2025**

Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

**Étaient présents** : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Éric TALLIA, Sami BAUDIN, Denis BOUVIER, Christiane JOET, Marion BERNOLLIN, Jonathan CHARDON, Stéphane LEVAVASSEUR, Philippe EXCOFFIER, Romain MALLEVAL, Isabelle DELEGLISE.

**Absent ayant donné procuration** : Marc MOMET à Romain MALLEVAL.

**Date de convocation** : 28/02/2025

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Marché public - Marché construction d'une bergerie : attribution du lot 3 : **Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**MARCHES PUBLICS**

M. Jonathan CHARDON sort de la salle car il est concerné directement par ce point et ne prend donc pas part au vote.

**Marché construction d'une bergerie : attribution du lot 3 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de construction d'une Bergerie et l'attribution des lots par délibération N° 63-09-2024 du 16 septembre 2024

LOT	NATURE	ENTREPRISE	OFFRE HT
2	<i>Charpente, façade, couverture, cloisons</i>	<i>BAUDIN FRERES</i>	<i>116 644.45 €</i>
4	<i>Electricité</i>	<i>Jean GRENOT</i>	<i>19 989.38 €</i>
5	<i>Plomberie - VMC</i>	<i>Joris Baudin</i>	<i>14 144.00 €</i>
6	<i>Carrelage, faïence</i>	<i>CRC</i>	<i>8 275.73 €</i>
7	<i>Peinture</i>	<i>Habitat concept Maurienne</i>	<i>9 747.90 €</i>

Le Lot 3 n'avait pas pu être attribué faute de candidat.

Une re consultation a été faite, une seule entreprise a répondu. Il propose de la retenir

LOT	NATURE	ENTREPRISE	OFFRE HT
3	Menuiserie - agencement	MSBAT	25 497.00 €

Le coût total du marché s'élève à 194 298.46 € HT.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **I COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) M49 - M57 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Madame l'adjointe en charge des finances présente les Comptes Financiers Uniques de l'année 2024. Elle informe les membres du Conseil Municipal que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui a vocation à remplacer les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

### **Compte Financier Unique Eau et Assainissement (M49) et affectation de résultat.**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	193 794,81	384 875,81	578 670,62
	Recettes réalisées (1)	B	193 023,80	383 588,03	576 611,83
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	511 653,32	506 426,09	1 018 079,41
	Dépenses réalisées (1)	E	113 450,95	424 804,01	538 254,96
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	79 572,85	-41 215,98	38 356,87
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	317 858,51	121 550,28	439 408,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	397 431,36	80 334,30	477 765,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	397 431,36	80 334,30	477 765,66

Ces résultats seront reportés sur le budget 2025, au compte 001 en l'investissement pour un montant de 397 431.36 € et au compte 002 en exploitation pour un montant de 80 334 .30 €

***Approuvé à l'unanimité.***

### **Compte Financier Unique commune (M57) et affectation de résultat.**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 361 058,91	5 505 412,51	8 866 471,42
	Recettes réalisées (1)	B	1 985 578,23	6 050 202,74	8 035 780,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 114 729,58	6 535 900,85	9 650 630,43
	Dépenses réalisées (1)	E	2 481 051,22	4 812 920,39	7 293 971,61
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-495 472,99	1 237 282,35	741 809,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-246 329,33	1 030 488,34	784 159,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-741 802,32	2 267 770,69	1 525 968,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-741 802,32	2 267 770,69	1 525 968,37

Proposition d'affecter une partie du résultat soit :  
 1 267 770 69 € en investissement au compte R1068.  
 1 000 000.00 € en fonctionnement au compte R002.

***Approuvé à l'unanimité.***

## **II CONVENTIONS**

### **Convention de mise à disposition des biens immobiliers pour le Centre d'Incendie et de Secours de Valmeinier.**

Lecture d'une convention de mise à disposition des biens immobiliers pour le centre d'incendie et de secours de Valmeinier.

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2025.

Elle est conclue pour une durée indéterminée entre le SDIS de la Savoie et la Commune de Valmeinier.

***Approuvé à l'unanimité.***

### **Régularisation d'une convention avec la Communauté de Communes Maurienne Galibier concernant la mise à disposition de moyens humains et matériels pour le fauchage des voies communales.**

Lecture d'une convention de mise à disposition de moyens humains et matériels par la Communauté de Communes Maurienne Galibier pour le fauchage des voies communales durant le printemps 2024.

***Approuvé à l'unanimité***

## **III – TARIFS SURVOLS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de survol des remontées mécaniques est versée aux propriétaires concernés.

Pour l'année 2025, il propose une réévaluation des tarifs aux montants suivants :

- 0.95 € par mètre linéaire de survol,
- 13.15 € par pylône implanté.

***Approuvé à l'unanimité.***

## **IV – PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de recruter un agent administratif contractuel pour la période du 5 mai 2025 au 30 avril 2026.

***Approuvé à l'unanimité.***

## **V – COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

Sans objet

## **VI – QUESTIONS DIVERSES**

Lecture d'un courrier reçu de la part de Mme Anne-Marie Boitard au sujet des parkings au hameau de La Léchère.

## **VII – INFORMATIONS DIVERSES**

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.